1 PRESENTATION DE LA DEMANDE

1.1 Contexte de la demande

La société LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS, sous son enseigne SNPC, est implantée sur la commune de BEAURAINS depuis 2006 au sein du pôle d'activités des longs champs, et propose à l'ensemble de ses clients une offre globale, via notamment les activités suivantes :

- Travaux publics et privés, travaux d'assainissement
- Chantiers de construction et démolition,...

Dans le cadre de ses activités de chantiers de travaux publics, SNPC, Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS gère annuellement un volume de l'ordre de 30 000 Tonnes de déblais issus des chantiers de voiries, de démolition...

A ces volumes de déchets du BTP, il faut ajouter aussi les 10 000 Tonnes de gravats, déchets inertes, collectés dans les déchetteries du territoire du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), qui assure la mission de service public de collecte, recyclage, réemploi et de valorisation des déchets ménagers.

Ces déchets sont actuellement éliminés sur des sites (ISDI) proches d'une fin d'exploitation. Prochainement le territoire d'ARRAS et ses environs ne possèdera plus de site pour accueillir les déchets du BTP. Il faudra sortir du territoire et aller à une distance d'au moins 30km pour trouver une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) autorisée.

Dans la continuité de ses échanges avec les élus locaux ainsi qu'avec les responsables de la Communauté Urbaine d'Arras et du SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation), SNPC souhaite répondre aux objectifs nationaux de valorisation des déchets du BTP et permettre au territoire Arrageois, de construire **une plate-forme dédiée à la valorisation des déchets du BTP et des déchets non dangereux inertes provenant du territoire de la Communauté Urbaine d'ARRAS et du SMAV.**

Ce nouveau site principalement dédié au tri, recyclage et valorisation des déchets du BTP sera dirigé par la **société LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS**, et en particulier l'équipe dirigeante de son établissement SNPC à Beaurains, tout en étant ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés.

Dans ce cadre, nous projetons d'acquérir un terrain propriété de la commune de BEAURAINS et situé au cœur de la zone d'activités artisanale et industrielle, à proximité de la future déviation de la Rocade Sud d'ARRAS.

Afin de répondre aux besoins du territoire pour la valorisation des déchets du BTP, au préalable à l'acquisition du terrain et en accord avec la commune de BEAURAINS, propriétaire du terrain, l'entreprise LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS, via son établissement SNPC, demande l'autorisation d'exploiter les activités suivantes sur ce site :

- Activité de tri des déchets du BTP et activité de broyage, concassage : rubrique ICPE concernée = 2515-1b, puissance installée des équipements entre 200 kW et 500 kW, régime de l'enregistrement
- Activité de stockage temporaire et négoce de produits minéraux et de déchets inertes issus des déchets du BTP : rubrique ICPE concernée = 2517-2, surface dédiée de l'ordre de 15 000 m², régime de l'enregistrement

- Activité de stockage temporaire de déchets non dangereux non inertes issus des opérations de tri des déchets du BTP : rubrique ICPE concernée = 2716-2, volume de l'ordre de 120 m^3, régime de la déclaration.
- Activité de stockage temporaire de métaux issus des opérations de tri des déchets du BTP : rubrique ICPE concernée = 2713 – NC (activité non classée), surface de l'ordre de 20 m^2 inférieure au seuil du régime de déclaration ICPE (seuil de déclaration ≥ 100 m^2)
- Activité de stockage temporaire de plastiques, bois issus des opérations de tri des déchets du BTP : rubrique ICPE concernée = 2714 – NC (activité non classée), le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant de l'ordre de 60 m^3 (2 bennes de 30 m^3), inférieure au seuil du régime de déclaration ICPE (seuil de déclaration ≥ 100 m^3).

1.2 Contenu de la demande

Le présent dossier a donc pour objet de présenter la demande d'exploitation au titre des ICPE, pour les activités projetées sous les régimes de l'enregistrement et de la déclaration.

Nous vous transmettons donc le présent dossier, établit conformément aux articles R 512-46-3 et R 512-46-4 du Code de l'Environnement, comprenant notamment les informations suivantes :

Article R 512-46-3	Renseignements demandés	Réf dans le dossier
1	personne morale : dénomination ou sa raison sociale, forme juridique, adresse du siège social, qualité du signataire	§ 1.3
2	Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée	§ 2.1
3	Description, nature et volume des activités et rubriques de la nomenclature	§ 2.3 et 2.4

Article R 512-46-4	Renseignements demandés	Réf dans le dossier
1	carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée	§ 2.1
2	plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres	§ 3.1, fig. 10
3	plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau	§ 2.5.1, fig.5
4	Compatibilité des activités projetées avec le document d'urbanisme en vigueur	§ 3.2
5	Proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.	§ 2.5.1 et annexe 3
6	Le cas échéant, l'évaluation des incidences Natura 2000	§ 3.8.2

7	Les capacités techniques et financières de l'exploitant	§ 1.4
8	Justificatifs du respect des prescriptions applicables à l'installation (mesures retenues et les performances attendues par le demandeur)	§ 2.6 et § 5 Chapitre 7
9	Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau du I de l'article R. 122-17 : - SDAGE, - SAGE - Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 - SDC - Plan national de prévention des déchets : non dangereux et dangereux - Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux - Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs - Plan de gestion des risques d'inondation - Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole - Programme régional de la forêt et du bois - Directives d'aménagement mentionnées au 1° de l'article L. 122-2 du code forestier	 § 4.1.2 § 4.1.3 § 3.8 § 4.1.1 § 4.1.1 Sans objet Sans objet § 4.1.2 § 4.1.2 Sans objet Sans objet
10	Indication, s'il y a lieu, que l'emplacement de l'installation est situé dans un parc national, naturel régional, marin, une réserve naturelle, ou un site Natura 2000	§ 3.8

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Localisation du site

Le site se situe au sein de la zone à vocation principale d'activités, au lieu-dit « le chemin de Mercatel », sur la commune de Beaurains, au Sud de l'agglomération d'Arras, dans le département du Pas-de-Calais.

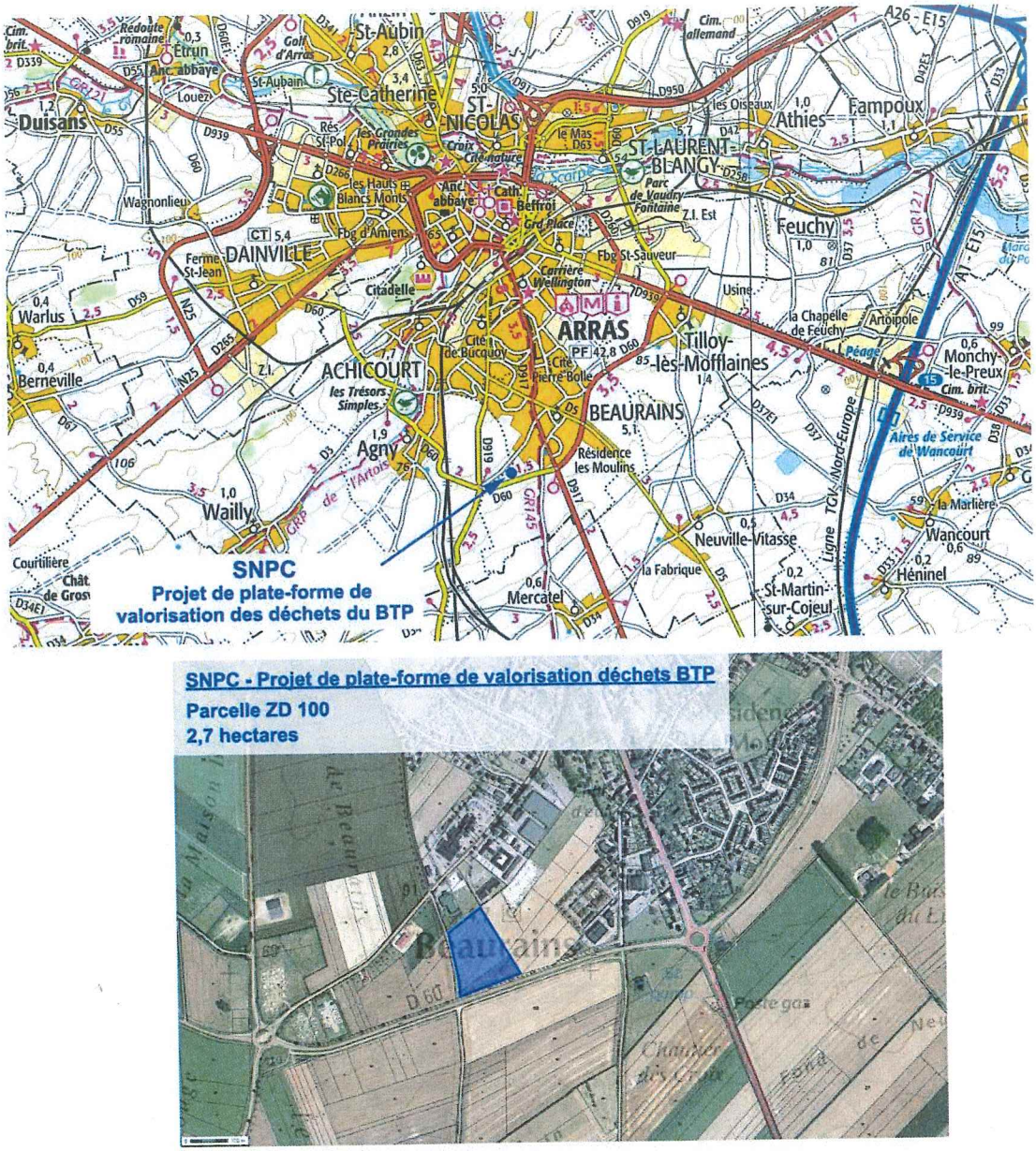

Figure 1 : Localisation du site SNPC sur la commune de Beaurains (Hauts de France)

La parcelle concernée par la présente demande est la parcelle cadastrée section ZD numéro 100 de la commune de Beaurains (cf. extrait cadastral, figure suivante). Cette parcelle est actuellement sous propriété de la commune de BEAURAINS.

L'accord de la Mairie de BEAURAINS sur le projet est présenté en annexe 2.

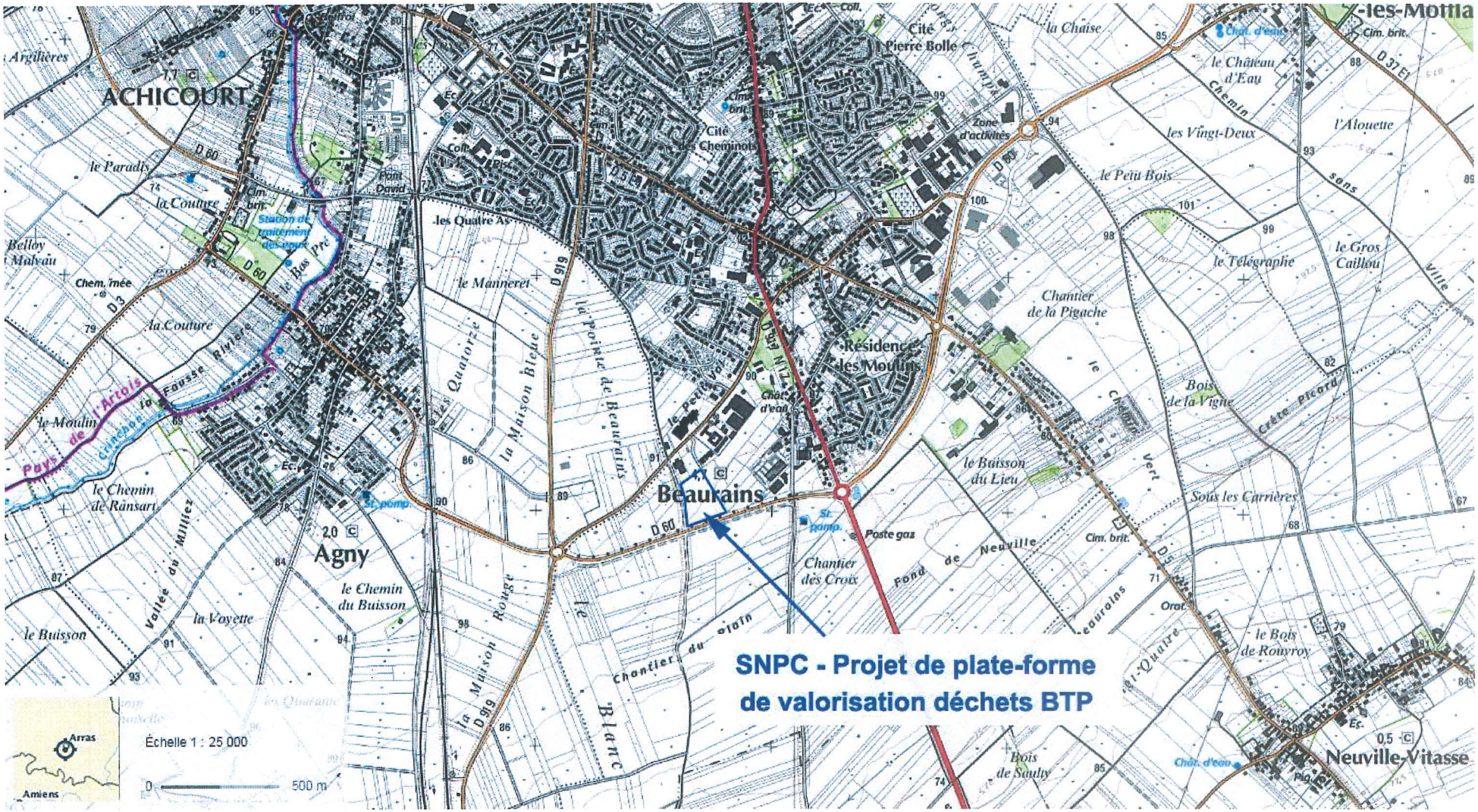

Figure 2 : carte au 1/25 000 de localisation du projet LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS sur la commune de Beaurains

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
BEAURAINS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 07/03/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
ARRAS Pole de Topographie et de Gestion Cadastrale
10 rue Diderot SP 20 62034
62034 ARRAS cedex
tél. 03.21.24.68.68 -fax 03.21.24.69.46
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

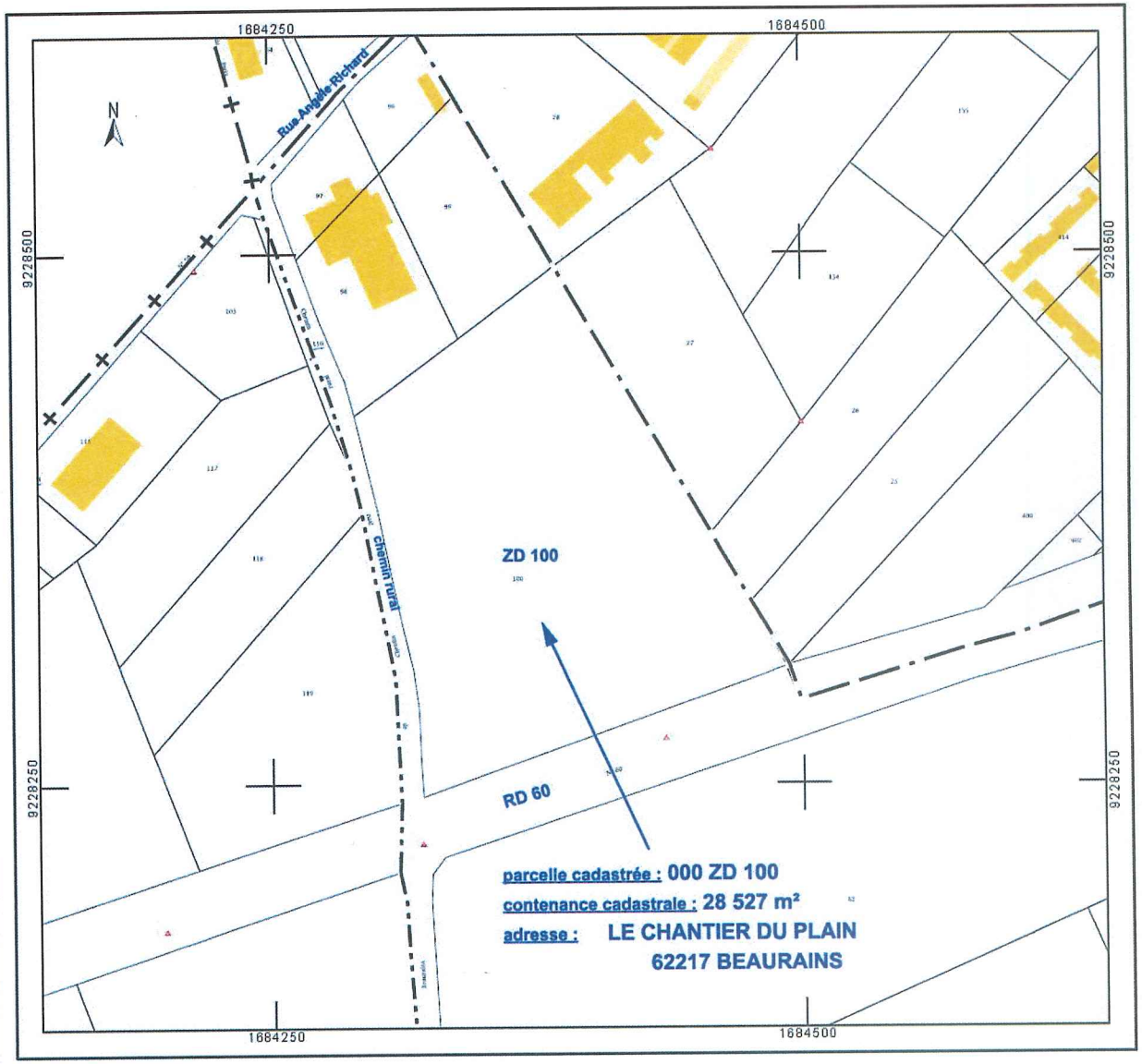

Figure 3 : extrait cadastral de la parcelle ZD 100